DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL-SUR-MER

Commune de CUCQ

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice

29

DELIBERATION N° 2

OBJET

Budget Primitif 2023 (Principal)

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi 27 mars 2023 à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Walter KAHN, Maire.

Etaient présents : Monsieur KAHN Walter, Monsieur REQUIER Laurent, Madame BARBARA Margarète, Monsieur BOMY Didier, Madame NEUVILLE Annie, Monsieur ABEEL Stéphane, Madame COPIN Nathalie, Monsieur FLAHAUT David, Madame DAMBRON Camille, Madame DUSSAUSSOY Martine, Monsieur LOUVET Eric, ~~Monsieur CHAVATTE Jean-Pierre~~, Monsieur HODE Alain, Madame GUILBERT Pascale, Monsieur VAMBRE Didier, Madame MOREL Caroline, Madame DESMIDT Florence, Monsieur HERMAN David, ~~Madame LATRECH Katy, Madame QUEVA Stéfany, Madame PETIT Elodie~~, Monsieur PRUVOT Jérôme, Madame DEHARBE Christelle, ~~Madame MICHELI Karine~~, Monsieur BÉRY Alain, Monsieur GOLLIOT Michel, Monsieur GUIDEZ Pierre-Marie, Monsieur CARIN Bertrand, ~~Monsieur BENOIT Stéphane~~.

Absents excusés : 6 Conseillers municipaux rayés ci-dessus.

Pouvoirs :	Mme LATRECH Katy	pour	Mr BOMY Didier
	Mme QUEVA Stéfany	pour	Mme BARBARA Margarète
	Mme PETIT Elodie	pour	Mme NEUVILLE Annie
	Mme MICHELI Karine	pour	Mr CARIN Bertrand
	Mr BENOIT Stéphane	pour	Mr BÉRY Alain

Monsieur PRUVOT Jérôme, Conseiller Municipal, est secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général des impôts,

VU la Loi n°2022-1499 du 1er décembre 2022 de finances rectificative pour 2022,

VU la Loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 12 septembre 2022 décidant d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er JANVIER 2023,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 novembre 2022 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) suite à la décision de changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de la commune à compter du 1er JANVIER 2023,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 novembre 2022 adoptant les durées d'amortissement suite à la décision de changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de la commune à compter du 1er JANVIER 2023,

VU la circulaire préfectorale en date du 8 février 2023 relative aux informations et recommandations pour l'exercice budgétaire 2023,

VU la circulaire préfectorale en date du 3 mars 2023 relative à la fiscalité locale,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 2023 relative au Débat d'Orientation Budgétaire 2023,

CONSIDERANT que la date limite de vote des budgets et de fixation des taxes directes locales est fixée au 15 avril,

VU la séance en date du 16 mars 2023 de la commission « Finances »,

Considérant que le Budget Primitif 2023 (Principal) a été transmis et consultable par voie dématérialisée préalablement à la réunion à chaque Conseiller Municipal, avec une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles destinée aux citoyens afin d'en saisir les enjeux, Monsieur le Maire reprend chapitre par chapitre le projet de budget présenté en commission « Finances »,

Vu l'intervention de Madame DEHARBE Christelle, Conseillère Municipale, concernant les dépenses de fonctionnement du Budget Prévisionnel :

- chapitre 65 article 65311 (indemnités) pour un montant de 111 000 € : Monsieur le Maire précise que cette somme a été inscrite en prévision de l'obtention par la commune du label « station de tourisme », le dossier a été déposé en Sous-Préfecture,

Vu l'intervention de Madame DEHARBE Christelle concernant les recettes de fonctionnement du Budget Prévisionnel :

- chapitre 70 article 70323 (redevance d'occupation du domaine public communal) pour un montant de 31 000 €, s'agit-il des redevances pour l'occupation des commerces ou de travaux : Monsieur le Maire précise qu'il s'agit des occupations du domaine public par ENEDIS/GRDF et que l'occupation des commerçants n'est pas prise en compte dans ce chapitre.

  Monsieur le Maire tient à préciser que la taxe de séjour est prévue en baisse pour 2023 car en 2022 il y a eu un rattrapage sur les impayés des années précédentes, il précise également que la somme allouée pour les impôts directs est approximative, en réalité le montant sera plus élevé. De même pour les droits de mutation et les droits de place, ce sont des chiffres approximatifs, il s'agit là d'un budget prévisionnel.

Vu l'intervention de Madame DEHARBE Christelle concernant les dépenses d'investissement du Budget Prévisionnel :

- chapitre 13 : Monsieur le Maire précise que la Municipalité a reçu une note des services fiscaux de l'Etat nous indiquant que, suite à l'annulation de deux permis de construire, la commune leur était redevable et devait rembourser les sommes perçues à cet effet,

- chapitre 21 :

  - article 2121 : Madame DEHARBE demande s'il serait possible d'obtenir la liste des endroits où les arbres ont été plantés

  - article 21534 (réseaux d'électrification) : Madame DEHARBE demande quels secteurs sont concernés : Monsieur le Maire réponds qu'il s'agit du DAB de la poste, des sculptures, du terrain de foot et du brumisateur.

Vu l'intervention de Monsieur BERY Alain, Conseiller Municipal, concernant le chapitre 21 compte 21611 (œuvres et objets d'art) : Monsieur le Maire précise qu'il s'agit des sculptures,

Vu l'intervention de Madame DEHARBE Christelle concernant les subventions du département pour la réfection du boulevard Labrasse au niveau des « Pelouses »,

Vu la réponse de Monsieur le Maire indiquant que c'est la partie communale qui vient d'être refaite,

Vu la prise de parole de Monsieur ABEEL Stéphane, Adjoint au Maire, précisant que le marquage au sol n'était pas encore réalisé et que le Département devrait intervenir concernant sa voirie fin mai,

Vu l'intervention de Monsieur le Maire indiquant que le Département envisageait également de faire la jonction de l'avenue Van der Meersch jusque la halte-garderie,

Vu la prise de parole de Monsieur BERY Alain concernant la biodiversité,

Vu la réponse de Monsieur HODE Alain, Conseiller Municipal, indiquant qu'un inventaire allait être réalisé,

Après discussion et débat préalable permettant de constater l'assentiment sur le budget de la totalité ou de la majorité des conseillers présents, le budget principal est adopté par chapitres (Messieurs Didier BOMY, David FLAHAUT et David HERMAN ne prenant pas part au vote du chapitre 65 relatif aux subventions accordées aux associations).

Le budget est équilibré en recettes et en dépenses à **7 573 260 €** pour la section de fonctionnement et à la somme de **2 806 231,08 €** pour la section d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2023 (PRINCIPAL)

VOTE CHAPITRE PAR CHAPITRE OU VOTE GLOBAL

CHAPITRES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	RESULTATS
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
011	28	0	0	Adopté
012	28	0	0	Adopté
023	28	0	0	Adopté
042	28	0	0	Adopté
65	24	0	4 (BOMY, FLAHAUT et HERMAN)	Adopté
66	28	0	0	Adopté
67	28	0	0	Adopté
68	28	0	0	Adopté
RECETTES				
002	28	0	0	Adopté
013	28	0	0	Adopté
042	28	0	0	Adopté
70	28	0	0	Adopté
73	28	0	0	Adopté
74	28	0	0	Adopté
75	28	0	0	Adopté
77	28	0	0	Adopté
SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
040	28	0	0	Adopté
10	28	0	0	Adopté
13	28	0	0	Adopté
16	28	0	0	Adopté
20	28	0	0	Adopté
204	28	0	0	Adopté
21	28	0	0	Adopté
RECETTES				
001	28	0	0	Adopté
021	28	0	0	Adopté
040	28	0	0	Adopté
10	28	0	0	Adopté
13	28	0	0	Adopté
165	28	0	0	Adopté

Fait et délibéré à CUCQ, les jour, mois et an susdits.

MAIRIE DE CUCQ (Pas-de-Calais)

LE MAIRE,
Signé : Walter KAHN
Pour copie conforme
LE MAIRE,
Walter KAHN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216202614-20230327-deliberation2-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/03/2023
Affichage : 27/03/2023